

Lundi 8 mars 2021

La donation reste-t-elle un bel outil de planification successorale ?

Par Monsieur André CULOT, Conseil fiscal IEC, Professeur à l'ESSF, à l'EFPP, à la Chambre belge des comptables, Chargé de conférences au Mastère en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School, Membre du Tax Institute de l'ULiège, Rédacteur en chef du Recueil général de l'enregistrement et du notariat et Maître Gilles DE FOY, Avocat au Barreau de Bruxelles (cabinet Bazacle & Solon), Maître de conférences invité UCLouvain.

Présentation :

Beaucoup se posent la question suivante : « La donation reste-t-elle un bel outil de planification successorale ? »

Quelle est la réponse ?

N'y-a-t-il pas simplement une volonté d'organiser une paisible transmission de son patrimonial ? Peut-on reprocher au citoyen sa volonté de sauvegarder au maximum le fruit de son travail pour le transmettre à ses successeurs ?

Le but de ce séminaire est donc de réexaminer tant sur le plan civil que sur le plan fiscal la donation.

- *Comment réaliser au mieux une donation sur le plan civil ?*
 - ✓ *Quels sont les différents types de donations ?*
 - ✓ *Comment les implémenter au mieux ?*
 - ✓ *Quelles sont les règles applicables en matière de rapport et de réduction pour atteinte à la réserve ?*
 - ✓ *Faut-il donner la préférence à une donation notariée ?*
- *Si je donne l'argent à mon fils pour acquérir un immeuble lui ai-je donné l'argent ou l'immeuble ?*
- *Puis-je donner un contrat d'assurance ?*
- *Quelle est l'utilité d'un pacte successoral, quelles en sont les conséquences sur le plan civil et fiscal ?*

Autant de questions auxquelles les orateurs tenteront de fournir une réponse lors du séminaire.